

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 juin 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 juin 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
25
Etaient présents :
ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee,
BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :
8
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB
Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric,
HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas,
QUARTUCCI Luca, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM
Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
7

Absent non excusé : LARGER Philippe

Ont donné procuration :

GERRER Valérie a donné procuration à RICHE Laurent
WINCKELMULLER Alain a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
JACQUIN Myrna a donné procuration à CHÉRAY Michel
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
UNTEREINER Patrick a donné procuration à BOESCH Nathalie
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2024

Le procès-verbal de la séance du 29 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 27 juin 2024

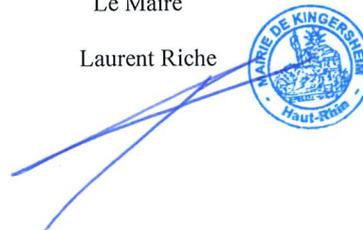
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 juin 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 juin 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 25
ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee,
BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB
Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric,
HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas,
QUARTUCCI Luca, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM
Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
7

Absent non excusé : LARGER Philippe

Ont donné procuration :
GERRER Valérie a donné procuration à RICHE Laurent
WINCKELMULLER Alain a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
JACQUIN Myrna a donné procuration à CHÉRAY Michel
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
UNTEREINER Patrick a donné procuration à BOESCH Nathalie
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

2. Charte de l'achat durable

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à valider les termes de la charte de l'achat durable ainsi que la procédure prévue par ses clauses.

En vertu des dispositions des articles L. 2111-1 et 2112-2 Code de la commande publique, la prise en compte de considérations de développement durable constitue une obligation juridique pour tout achat public.

A ce titre, la Commune de Kingersheim a déjà adopté une démarche visant à concilier l'environnement, l'économie et le social dans ses achats, dans le cadre du programme de labélisation TETE anciennement Cit'ergie en intégrant un critère environnemental dans ses marchés publics.

La Ville souhaite à présent mettre en place une charte de l'achat durable afin d'encadrer, d'une part l'application des clauses de développement durable dans les marchés publics qu'elle réalise, et d'autre part, d'instaurer une procédure détaillée et complète permettant de faciliter l'analyse des aspects environnementaux dans les candidatures qu'elle reçoit.

Avec cette charte, elle souhaite faciliter la mise en pratique de ses positions. C'est pourquoi des fiches thématiques viennent annexer le protocole de base afin de fournir à chaque acheteur une méthodologie simple et claire dans l'accomplissement de leurs missions.

Cette procédure vient également fixer les pondérations minimums applicables aux critères de sélection relatifs aux performances en matière de protection de l'environnement, ou autres critères équivalents. En effet, les marchés de fournitures et de services, seront désormais soumis à une pondération de 20% minimum, du calcul de la note finale, qui sera octroyée à ce critère. Les marchés de travaux, plus complexes, seront quant à eux soumis à une pondération de 10% minimum, du calcul de la note finale, qui sera octroyée à ce critère.

Les fiches thématiques qui servent d'outil et de fondement à l'analyse des offres seront complétées au fur et à mesure des besoins par de nouvelles fiches qui seront annexés à la présente charte.

La charte sera donc mise à jour régulièrement et étoffée progressivement, en termes de fiches thématiques proposées aux acheteurs.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de prendre connaissance de cette charte de l'achat durable,
- de valider ladite charte.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 27 juin 2024

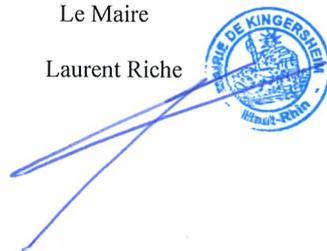
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 juin 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 juin 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 25
Etaient présents :
ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee,
BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB
Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric,
HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas,
QUARTUCCI Luca, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM
Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
7

Absent non excusé : LARGER Philippe

Ont donné procuration :

GERRER Valérie a donné procuration à RICHE Laurent
WINCKELMULLER Alain a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
JACQUIN Myrna a donné procuration à CHÉRAY Michel
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
UNTEREINER Patrick a donné procuration à BOESCH Nathalie
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

3. Convention de partenariat avec l'association des arboriculteurs et apiculteurs dans le cadre d'une opération de vente groupée d'arbres

Rapporteur : Madame Céline Namur, Conseillère municipale déléguée à la Transition Ecologique et Energétique (et du suivi de la démarche Cit'ergie) et aux espaces verts et naturels auprès du Maire

La Ville de Kingersheim souhaite s'associer aux arboriculteurs et apiculteurs de Kingersheim afin de proposer une vente groupée d'arbres aux habitants dans l'objectif de leur faire bénéficier de tarifs avantageux afin d'inciter les propriétaires de jardins et d'espaces verts à végétaliser davantage et à participer collectivement à l'embellissement et au bien-être en ville.

La Ville de Kingersheim a la chance de disposer d'un réseau d'espaces verts et de jardins privés importants qui en font une ville bien arborée et agréable à vivre.

Cette richesse est à préserver voire même à amplifier puisqu'elle contribue à la fois à l'atténuation des effets liés au changement climatique (on constate une diminution des températures de l'ordre de 2°C à l'ombre d'un arbre) et au maintien de la biodiversité en Ville.

Plusieurs communes de l'agglomération ont déjà proposé des opérations de vente groupée d'arbres. La Ville de Riedisheim a partagé son expérience et ses documents, nous permettant de lancer, dès cette année, pour la première fois cette opération de commande groupée d'arbres.

Elle permettra aux Kingsheimois de bénéficier de tarifs très attractifs pour l'achat d'arbres, arbustes et fruitiers, la Ville espère ainsi pouvoir inciter tous les propriétaires de jardins et d'espaces verts à végétaliser davantage et à participer collectivement à l'embellissement et au bien-être en ville.

Pour la réalisation de cette opération, l'association des arboriculteurs et apiculteurs de Kingsheim s'est portée volontaire afin d'apporter un appui technique et administratif à la Ville de Kingsheim. Ce partenariat permet également de mettre en avant les actions et savoir-faire de cette association locale auprès de la population.

La Ville peut également bénéficier du soutien technique et financier de m2A et de la Collectivité européenne d'Alsace via le GERPLAN (plan de gestion de l'espace rural et péri-urbain) en introduisant des demandes de subvention auprès de ces organismes.

Les Kingsheimois souhaitant commander des arbres via cette opération pourront le faire lors de la manifestation « Kingsheim en fête » le 7 septembre 2024.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de valider la convention de partenariat entre la Ville et l'association des arboriculteurs et apiculteurs de Kingsheim telle que jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Ville et l'association des arboriculteurs et apiculteurs de Kingsheim et tous documents afférents à ce projet, notamment les demandes de subventions.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 27 juin 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 juin 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 juin 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Étaient présents :
Conseillers présents : 25
ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee,
BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB
Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric,
HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas,
QUARTUCCI Luca, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM
Fadi, conseillers municipaux

Procurations : 7
Absent non excusé : LARGER Philippe

Ont donné procuration :
GERRER Valérie a donné procuration à RICHE Laurent
WINCKELMULLER Alain a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
JACQUIN Myrna a donné procuration à CHÉRAY Michel
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
UNTEREINER Patrick a donné procuration à BOESCH Nathalie
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

4. Actualisation des tarifs 2025 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint délégué chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique et actes et engagements administratifs

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure applicables en 2025 sur l'ensemble du territoire communal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Environnement,
Vu la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et notamment son article 171,
Vu la circulaire n° NOR INTB0800160C du 24 septembre 2008 relative à la réforme des taxes locales sur la publicité,
Vu la circulaire n° NOR INTB1613974N du 13 juillet 2016 relative à la taxe locale sur la publicité extérieure, se substituant à celle du 24 septembre 2008,
Vu le décret n° 2013-206 du 11 mars 2013,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 juin 2010 qui substitue de droit la Taxe Locale sur La Publicité Extérieure à la Taxe sur les Emplacements Publicitaires et définit les modalités d'application,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2011 qui instaure les nouvelles modalités d'application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sur l'ensemble du ban communal à compter de 2012,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 mai 2022 qui actualise les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure applicables en 2023 sur l'ensemble du territoire communal,

Vu l'arrêté du 10 juin 2013 n° NOR INTB1313349A actualisant pour 2014 les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,

Vu l'arrêté du 18 avril 2014 n° NOR INTB1404278A actualisant pour 2015 les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,

Vu l'arrêté du 17 avril 2018 n° NOR INTB1734314A fixant le modèle de formulaire de déclaration des supports publicitaires énumérés à l'article L.2333-7 du CGCT,

Considérant les articles L. 2333-09 et L.2333-10 du CGCT qui prévoient que le Conseil municipal peut majorer les tarifs de droit commun selon l'appartenance de la commune à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

Considérant l'article L. 2333-12 du CGCT qui prévoit que, à compter de 2013 (fin de la période transitoire), l'augmentation du tarif de la taxe est indexée sur le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation. Cet indice s'élève pour 2023 à + 3,7 % (source INSEE). L'augmentation ne peut toutefois pas dépasser 5 €/m² par rapport à l'année précédente (article L. 2333-11 du CGCT),

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de préciser que la commune de Kingersheim recense à ce jour 13 230 habitants (source INSEE Populations légales au 1^{er} janvier 2021 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023) et appartient à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale "Mulhouse Alsace Agglomération" qui compte plus de 280 000 habitants,
- d'appliquer la majoration des tarifs de droit commun dans les conditions prévues à l'article L 2333-10 du CGCT, applicable selon les dispositions transitoires prévues à l'article L 2333-16 dudit code à compter du 1^{er} janvier 2025. (cf annexe tarif 2025),
- de maintenir les exonérations définies dans les précédentes délibérations et exonère de TLPE les différents mobiliers urbains inclus dans le prochain contrat de mobilier urbain d'information qui sera conclu dans le cadre du groupement de commande de m2A.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 27 juin 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 juin 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 juin 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 25
Etaient présents :
ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee,
BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB
Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric,
HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas,
QUARTUCCI Luca, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM
Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
7

Absent non excusé : LARGER Philippe

Ont donné procuration :
GERRER Valérie a donné procuration à RICHE Laurent
WINCKELMULLER Alain a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
JACQUIN Myrna a donné procuration à CHÉRAY Michel
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
UNTEREINER Patrick a donné procuration à BOESCH Nathalie
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

5. Constitution d'une servitude de passage rue de Guebwiller

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la constitution d'une servitude de passage sur des parcelles sises rue de Guebwiller à Kingersheim, au bénéfice de la Société des Œuvres Catholiques du Foyer Ste Elisabeth.

Le Conseil municipal, en séance du 15 décembre 2021, a approuvé l'acquisition des parcelles de terrain cadastrées section 7 n° 595/110 et 625/110 d'une superficie de 15,75 ares à l'association « Société des Œuvres Catholiques du foyer Sainte Elisabeth ».

Ces parcelles constituent le parking permettant le stationnement des véhicules lors des offices et autres cérémonies religieuses se déroulant dans l'Eglise ainsi que les différentes manifestations organisées par l'association dans leur foyer.

Cette cession a été validée de façon à répondre aux problèmes de gestion rencontrés par l'association et à la soulager des travaux d'entretien de ces espaces.

Cet acte, pour des raisons indépendantes de notre volonté, n'a pas encore été signé à ce jour.

L'acte de vente prévoit la constitution d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées section 7 n°595/110 et 625/10, objet de cet acte, au droit des propriétés de la Société des Œuvres Catholiques du foyer Sainte Elisabeth, cadastrées section 7 n°591/108 et 593/109.

La délibération du 15 décembre 2021 n'autorisant pas expressément le Maire ou son représentant à constituer cette servitude, il est donc nécessaire de délibérer sur ce point précis.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la constitution d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées section 7 n° 595/110 et 625/10 au bénéfice des parcelles cadastrées section 7 n° 591/108 et 593/109, propriété de la «Société des Œuvres Catholiques du foyer Sainte Elisabeth », selon les modalités susvisées,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte correspondant.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 27 juin 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 juin 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 juin 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 25
Étaient présents :
ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee,
BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB
Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLETTI Claudia, WALD Frédéric,
HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas,
QUARTUCCI Luca, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM
Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
7

Absent non excusé : LARGER Philippe

Ont donné procuration :
GERRER Valérie a donné procuration à RICHE Laurent
WINCKELMULLER Alain a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
JACQUIN Myrna a donné procuration à CHÉRAY Michel
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
UNTEREINER Patrick a donné procuration à BOESCH Nathalie
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

6. Acquisition d'une emprise de voirie rue Loewert

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'acquisition d'une emprise de voirie sise rue Loewert à Kingersheim.

Dans le cadre de la mise à jour des plans cadastraux et plus particulièrement de la situation foncière des voiries communales, il a été constaté qu'une partie de la voirie sise rue Loewert (cf plan ci-joint) faisait partie intégrante de la propriété privée directement riveraine.

Ainsi, Monsieur Lucas Christmann et Madame Clémence Perroy, demeurant 1 rue Loewert ont donné leur accord pour la cession à la ville de la parcelle cadastrée section 14 n° 471/0005 d'une superficie de 2,00 ares représentant le trottoir et la rue Loewert.

La transaction est convenue à l'euro symbolique.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section 14 n° 471/0005 d'une surface totale de 2,00 ares à l'euro symbolique,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de transfert de propriété.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 27 juin 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



The stamp is circular with a blue border. The text 'MAIRIE DE KINGSHEIM' is written along the top inner edge, and 'Haut-Rhin' is written along the bottom inner edge. The center of the stamp features a coat of arms with a castle tower and a figure. A blue diagonal line is drawn across the stamp from the top right to the bottom left.

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 juin 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 juin 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 25
Etaient présents :
ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee,
BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB
Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLETTI Claudia, WALD Frédéric,
HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas,
QUARTUCCI Luca, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM
Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
7

Absent non excusé : LARGER Philippe

Ont donné procuration :

GERRER Valérie a donné procuration à RICHE Laurent
WINCKELMULLER Alain a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
JACQUIN Myrna a donné procuration à CHÉRAY Michel
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
UNTEREINER Patrick a donné procuration à BOESCH Nathalie
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

7. Vente d'un terrain communal lieudit « Auf Dem Allmendweg »

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la vente d'un terrain communal sis lieudit „Auf Dem Allmendweg“ à la Sté Exploitation Agricole Grossackerhof.

La Ville de Kingersheim est propriétaire d'un ancien chemin rural, sis lieudit « Auf Dem Allmendweg » ayant fait l'objet d'un déclassement après enquête publique par arrêté du 21 novembre 2017.

Ce déclassement avait été effectué dans le cadre des baux nécessaires à la construction de la centrale photovoltaïque, en activité depuis peu.

La Société Exploitation Agricole Grossackerhof est propriétaire des parcelles situées de part et d'autre de cet ancien chemin rural, destinées à accueillir de futures constructions.

Le terrain d'une emprise de 1,78 ares, est cadastré section 22 n° 470/463.

Conformément à l'avis de France Domaine, consulté à cette occasion, le prix convenu est de 13 200 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la cession du terrain cadastré section 22 n° 470/463, d'une superficie totale de 1,78 ares à la Société Exploitation Agricole Grossackerhof, selon les modalités susvisées,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente au profit de la Société Exploitation Agricole Grossackerhof ou toute autre société s'y substituant.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 27 juin 2024

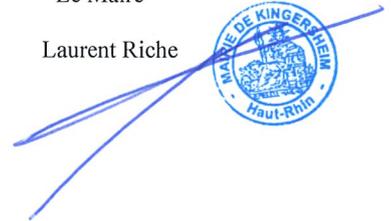
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 juin 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 juin 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents :
25
ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee,
BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjointes

Conseillers absents :
8
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB
Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric,
HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas,
QUARTUCCI Luca, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM
Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
7

Absent non excusé : LARGER Philippe

Ont donné procuration :
GERRER Valérie a donné procuration à RICHE Laurent
WINCKELMULLER Alain a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
JACQUIN Myrna a donné procuration à CHÉRAY Michel
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
UNTEREINER Patrick a donné procuration à BOESCH Nathalie
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

8. Vente d'une emprise de terrain communal rue de Paris

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la vente d'une emprise de terrain communal rue de Paris.

La Ville de Kingersheim est propriétaire du terrain riverain du 9 rue de Paris, occupé par un transformateur électrique exploité par Enedis.

Monsieur Filz, demeurant 9 rue de Paris occupe depuis de nombreuses années une partie de cette emprise de terrain et a d'ailleurs édifié sa clôture en conséquence. Il a demandé à régulariser la situation en se portant acquéreur de ce foncier.

Dans la mesure où rien ne s'oppose à cette cession, Enedis devant signer une convention directement avec Monsieur Filz en cas de besoin d'accès depuis ce terrain, il a été convenu de lui vendre cette emprise foncière.

Après intervention d'un géomètre afin de procéder au détachement parcellaire, l'emprise concernée d'une surface de 32 m² est cadastrée section 12 n° 534/7.

Conformément à l'avis de France Domaine, consulté à cette occasion, le prix convenu est de 2 237 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la cession du terrain cadastré section 12 n° 534/7, d'une superficie totale de 32 m² à Monsieur et Madame Filz, selon les modalités susvisées,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente au profit des époux Filz.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 27 juin 2024

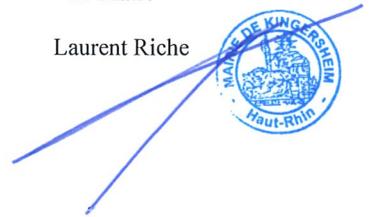
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 juin 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 juin 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 25
Etaient présents :
ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee,
BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB
Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric,
HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas,
QUARTUCCI Luca, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM
Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
7

Absent non excusé : LARGER Philippe

Ont donné procuration :

GERRER Valérie a donné procuration à RICHE Laurent
WINCKELMULLER Alain a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
JACQUIN Myrna a donné procuration à CHÉRAY Michel
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
UNTEREINER Patrick a donné procuration à BOESCH Nathalie
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

9. Mise à jour du règlement de voirie

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint en charge de l'aménagement urbain, de la voirie et des mobilités.

En vertu de ses pouvoirs généraux de police, le Maire doit veiller à assurer la sûreté et la sécurité du passage dans les rues et veiller à la conservation du domaine public et privé communal. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise à jour du règlement de voirie.

Par délibération en date du 28 avril 2010, la Ville de Kingersheim a adopté son règlement de voirie.

La Ville de Kingersheim gère en effet la voirie communale c'est-à-dire l'ensemble du patrimoine communal public et privé affecté à la circulation terrestre (chaussée, trottoirs, parc de stationnement...).

Le règlement de voirie est le document réglementaire de base sur lequel s'appuie la gestion du domaine public et privé communal et s'adresse à toute personne, riverain, professionnel, association ou entreprise désirant intervenir sur le domaine public.

Il définit les règles de protection du domaine public quant à ses limites, à sa propreté et aux conditions de son occupation privative. Il règlemente et coordonne l'exécution des travaux sur les voies publiques afin de sauvegarder le patrimoine communal et d'assurer la sécurité des usagers utilisateurs de la voirie communale ouverte au public et la fluidité de la circulation.

Le règlement de voirie ci-annexé et mis à jour sera communiqué aux entreprises intervenant sur la ban communal et mis en ligne sur le site internet. Par la suite, il pourra être procédé à une modification du règlement de voirie par délibération (sauf ce qui concernera la mise à jour des contacts et la liste des concessionnaires qui seront modifiés sans délibération préalable).

Il sera fait référence au règlement de voirie pour tout arrêté municipal ou toute délibération traitant des sujets en lien avec le règlement.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la mise à jour du règlement de voirie.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 27 juin 2024

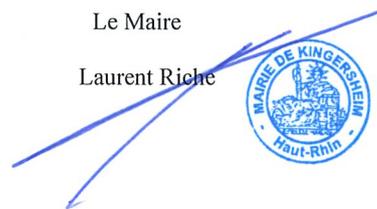
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 juin 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 juin 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 25
Etaient présents :
ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee,
BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB
Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric,
HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas,
QUARTUCCI Luca, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM
Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
7

Absent non excusé : LARGER Philippe

Ont donné procuration :

GERRER Valérie a donné procuration à RICHE Laurent
WINCKELMULLER Alain a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
JACQUIN Myrna a donné procuration à CHÉRAY Michel
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
UNTEREINER Patrick a donné procuration à BOESCH Nathalie
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

10. Soutien au CCK pour l'achat d'un tandem couché

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le CCK poursuit son action en direction des personnes malvoyantes (adultes et enfants).

Le club sollicite le soutien de la Ville pour l'acquisition d'un tandem couché.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Précurseur dans le domaine du sport et du handicap, Le CCK organise depuis longtemps des sorties tandems pour adultes malvoyants.

Le Club souhaite désormais s'équiper d'un tandem couché d'une valeur de 12 000 euros et a sollicité divers partenaires pour le co-financement de cet équipement.

Cette opération sera mise en visibilité lors du 1^{er} Cyclo Tour du Bassin potassique organisé le 1^{er} septembre prochain par les associations CCK, groupe Rodolphe et Lions Club Wittenheim.

La Ville qui accompagne le Club dans sa démarche d'accueil d'un public malvoyant depuis l'origine, valide le principe d'un soutien en cette année de jeux olympiques et paralympiques.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement d'une subvention d'équipement de 1 500 euros prévue au BP 2024 et le prélèvement des crédits aux nature et chapitre correspondants.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 27 juin 2024

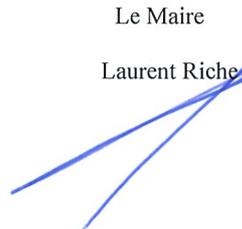
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 juin 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 juin 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 25
Etaient présents :
ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee,
BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 8
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB
Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric,
HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas,
QUARTUCCI Luca, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM
Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
7

Absent non excusé : LARGER Philippe

Ont donné procuration :
GERRER Valérie a donné procuration à RICHE Laurent
WINCKELMULLER Alain a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
JACQUIN Myrna a donné procuration à CHÉRAY Michel
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
UNTEREINER Patrick a donné procuration à BOESCH Nathalie
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

11. Tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Afin de prendre en compte l'organisation des services, le Conseil municipal est invité à modifier le tableau des effectifs.

Un mécanicien ayant quitté la collectivité a été remplacé par un agent mis à disposition par le Centre de gestion. Ce dernier donnant satisfaction, il est prévu de le stagiairiser. Le grade n'étant pas le même, une modification du tableau des effectifs est nécessaire.

Il est proposé d'adapter le tableau des effectifs à ces évolutions.

Poste à supprimer	Poste à créer	Missions	Nombre
Technicien	Adjoint technique à temps complet	Mécanicien	1

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2024 et suivants.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 27 juin 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 26 juin 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 19 juin 2024)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
25

Etaient présents :
ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee,
BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :
8

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB
Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric,
HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas,
QUARTUCCI Luca, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM
Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
7

Absent non excusé : LARGER Philippe

Ont donné procuration :
GERRER Valérie a donné procuration à RICHE Laurent
WINCKELMULLER Alain a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
JACQUIN Myrna a donné procuration à CHÉRAY Michel
OUROUH Nabil a donné procuration à BROMBACHER Christian
UNTEREINER Patrick a donné procuration à BOESCH Nathalie
ACHA Giulia a donné procuration à ROLLIN Arnaud
REITH Caroline a donné procuration à DUMORTIER Dorothee

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

12. Recrutement d'un gestionnaire Ressources Humaines

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le prochain départ en retraite de deux agents du service Ressources Humaines a entraîné une réorganisation du service. Il est prévu de recruter un gestionnaire RH.

Vu le code de la Fonction Publique, notamment les articles L311-1 à L372-2,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet chargé de la gestion des ressources humaines,

Pour faire face au départ en retraite à venir de deux agents du service, dont le responsable ressources humaines et dans le cadre d'une réorganisation de service, il est proposé de recruter un gestionnaire RH (H/F) à temps complet sur la base des éléments suivants :

- recrutement d'un fonctionnaire de catégorie B ou C avec expérience (cadres d'emplois des rédacteurs ou des adjoints administratifs),

- ou recrutement d'un contractuel par dérogation sur la base des articles L332-2 et suivants du Code de la Fonction Publique : contrat pouvant aller jusqu'à 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans, sur la base des besoins du service et à condition qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. Le candidat sélectionné sera rémunéré par référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des adjoints administratifs ou rédacteurs territoriaux en fonction de sa formation et de son expérience.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le recrutement d'un gestionnaire ressources humaines (H/F),
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2024 et suivants.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 27 juin 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Les délibérations sont disponibles au secrétariat général de la mairie

Mise en ligne le 27 juin 2024

